

**CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES**

**A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP**

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

**B Objet du CREP**

Les parties privatives

Avant la vente

Occupées

Ou avant la mise en location

Par des enfants mineurs :  Oui  Non

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Ou les parties communes d'un immeuble

Avant travaux

**C Adresse du bien**

**D Propriétaire**

16 rue Casimir Beugnet  
62880 VENDIN-LE-VIEIL

AVOVENTES

**E Commanditaire de la mission**

Nom : AVRIL

Adresse : 7 Rue de la Part-Dieu

Qualité : Cabinet d'avocats

69003 LYON

**F L'appareil à fluorescence X**

Nom du fabricant de l'appareil : Niton

Nature du radionucléide : CADMIUM 109

Modèle de l'appareil : FEn-XD 850

Date du dernier chargement de la source : 15/03/2022

N° de série : 10166

Activité de la source à cette date : 850 MBq

**G Dates et validité du constat**

N° Constat : AVOVENTES 28705 02.12.22 P

Date du rapport : 02/12/2022

Date du constat : 01/12/2022

Date limite de validité : 01/12/2023

**H Conclusion**

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
133	32	24,06 %	98	73,68 %	2	1,50 %	1	0,75 %	0	0,00 %

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

**I Auteur du constat**

Signature

AMIANTE DIAGNOSTIC  
80, Boulevard Gabriel Péri  
62210 AVION  
RCS ARRAS 44887088100027

Cabinet : AMIANTE DIAGNOSTIC SARL

Nom du responsable : AVOVENTES AVOVENTES

Nom du diagnostiqueur : AVOVENTES AVOVENTES

Organisme d'assurance : ALLIANZ

Police : 62097867

**SOMMAIRE**

**PREMIERE PAGE DU RAPPORT**

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP ..... 1  
 OBJET DU CREP ..... 1  
 ADRESSE DU BIEN ..... 1  
 PROPRIETAIRE ..... 1  
 COMMANDITAIRE DE LA MISSION ..... 1  
 L'APPAREIL A FLUORESCENCE X ..... 1  
 DATES ET VALIDITE DU CONSTAT ..... 1  
 CONCLUSION ..... 1  
 AUTEUR DU CONSTAT ..... 1

**RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES ..... 3**

ARTICLES L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 ET 10 ET R. 1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; ..... 3  
 ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB ..... 3

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION ..... 3**

L'AUTEUR DU CONSTAT ..... 3  
 DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) ..... 3  
 ETALONNAGE DE L'APPAREIL ..... 3  
 LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL ..... 3  
 DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER ..... 3  
 LE BIEN OBJET DE LA MISSION ..... 3  
 OCCUPATION DU BIEN ..... 3  
 LISTE DES LOCAUX VISITES ..... 4  
 LISTE DES LOCAUX NON VISITES ..... 4

**METHODOLOGIE EMPLOYEE ..... 4**

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X ..... 5  
 STRATEGIE DE MESURAGE ..... 5  
 RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE ..... 5

**PRESENTATION DES RESULTATS ..... 5**

**CROQUIS ..... 7**

**RESULTATS DES MESURES ..... 10**

**COMMENTAIRES ..... 18**

**LES SITUATIONS DE RISQUE ..... 18**

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ..... 18

**OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES ..... 19**

**ANNEXES ..... 20**

NOTICE D'INFORMATION ..... 20  
 CERTIFICAT DE QUALIFICATION ..... 21

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

**1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES**

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;  
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

**2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION**
**2.1 L'auteur du constat**

Nom et prénom de l'auteur du constat : AVOVENTES	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>ICERT, PARC EDONIA ESPACE PERFORMANCE</b> <b>BAT K 35760 SAINT-GRÉGOIRE</b> Numéro de Certification de qualification : <b>CPDI 2855 V5</b> Date d'obtention : <b>25/10/2022</b>
---	---

**2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)**

Déclaration ASN (DGSNR) : <b>T620402</b> Nom du titulaire : <b>AMIANTE DIAGNOSTIC SARL</b>	Date d'autorisation : <b>30/11/2017</b>
---	---

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **APAVE**

**2.3 Étalonnage de l'appareil**

Fabricant de l'étalon : <b>Niton</b> N° NIST de l'étalon : <b>2575</b>	Concentration : <b>0,31 mg/cm<sup>2</sup></b> Incertitude : <b>0,02 mg/cm<sup>2</sup></b>
---	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	01/12/2022	1
En fin du CREP	201	01/12/2022	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.  
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

**2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel**

Nom du laboratoire : <b>NC</b> Nom du contact : <b>NC</b>	Coordonnées : <b>NC</b>
--	-------------------------

**2.5 Description de l'ensemble immobilier**

Année de construction : <b>Antérieur au 1er janvier 1949</b> Nombre de bâtiments : <b>1</b>	Nombre de cages d'escalier : <b>0</b> Nombre de niveaux : <b>2</b>
--	---

**2.6 Le bien objet de la mission**

Adresse : <b>16 rue Casimir Beugnet</b> <b>62880 VENDIN-LE-VIEIL</b> Type : <b>Maison individuelle</b> Nombre de Pièces : <b>5</b> Référence Cadastre : <b>NC</b>	Destination du bâtiment : <b>Habitation individuelles</b> (Maisons individuelles)
---	---

**2.7 Occupation du bien**

L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
----------------	---	---

<b>2.8 Liste des locaux visités</b>		
<b>N°</b>	<b>Local</b>	<b>Etage</b>
1	Cave	1er SS
2	Buanderie	RDC
3	Chambre n°1	RDC
4	Couloir	RDC
5	Cuisine	RDC
6	Dégagement	RDC
7	Esc r+1	RDC
8	Esc r-1	RDC
9	Remise n°1	RDC
10	Remise n°2	RDC
11	Remise n°3	RDC
12	Salle à Manger	RDC
13	Salle de Bains	RDC
14	WC	RDC
15	Chambre n°2	1er
16	Chambre n°3	1er
17	Chambre n°4	1er
18	Esc r+2	1er
19	Palier	1er
20	Grenier n°2	2ème
21	Grenier n°1	2ème

<b>2.9 Liste des locaux non visités</b>	
Néant, tous les locaux ont été visités.	

### **3 METHODOLOGIE EMPLOYEE**

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

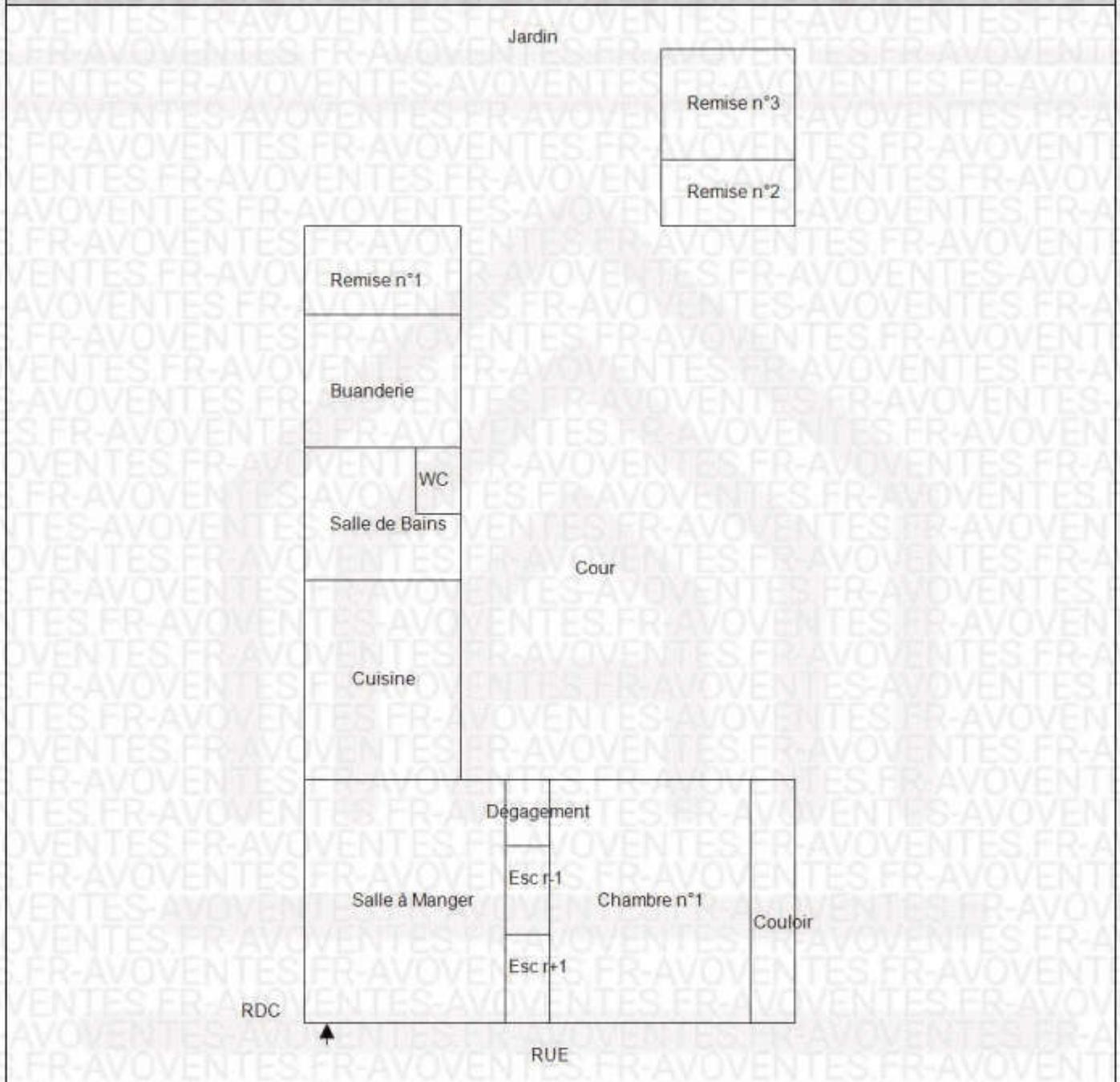
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

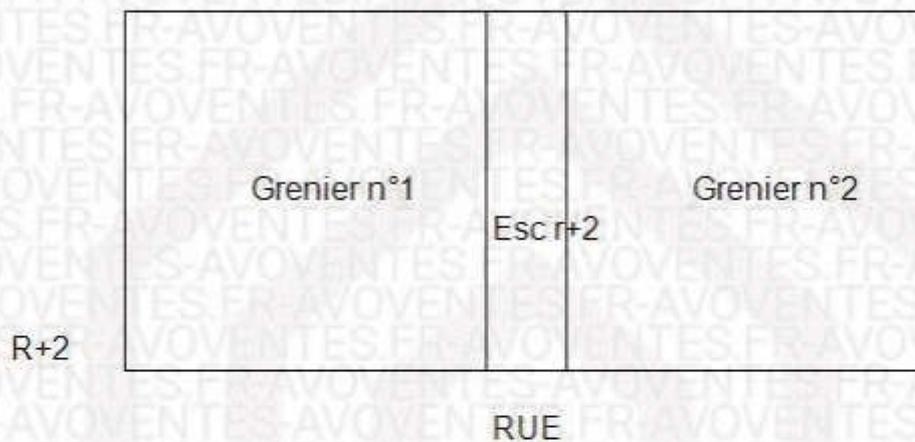
## 5 CROQUIS

### Croquis N°1



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

**Croquis N°2**

**Croquis N°3**

**6 RESULTATS DES MESURES**

Local : Buanderie (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
3					+ de 1 m	ND		0,02		
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	
5					+ de 1 m	ND		0,06		
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
7					+ de 1 m	ND		0,37		
	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC
	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					PVC
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,25	0	
9					+ de 1 m	ND		0,05		
	D	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
10	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
11					+ de 1 m	ND		0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

Local : Chambre n°1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
12	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
13					+ de 1 m	ND		0,38		
22	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
23						+ de 1 m	ND			
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					PVC
14	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
15					+ de 1 m	ND		0,11		
16	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
17					+ de 1 m	ND		0,42		
24	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
25						+ de 1 m	ND			
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant Intérieurs	PVC	Non peint					PVC
18	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,4	0	
19						+ de 1 m	ND	0,02		
20	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
21						+ de 1 m	ND	0,05		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Couloir (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
26	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
27					+ de 1 m	ND		0,2		
36	A	Porte n°3	Bols	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
37					+ de 1 m	ND		0,54		
28	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
29					+ de 1 m	ND		0,1		
	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant Intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
30	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
31					+ de 1 m	ND		0,1		
32	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
33					+ de 1 m	ND		0,57		
	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant Intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
34	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,69	0	
35					+ de 1 m	ND		0,2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Cuisine (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
38	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0	
39					+ de 1 m	ND		0,58		
50	A	Placard	Bols	Peinture	- de 1 m	ND		0,57	0	
51					+ de 1 m	ND		0,08		
40	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,4	0	
41					+ de 1 m	ND		0,05		
42	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
43					+ de 1 m	ND		0,28		
48	C	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,24	0	
49						+ de 1 m	ND			
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant Intérieurs	PVC	Non peint						PVC
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint						PVC
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant Intérieurs	PVC	Non peint						PVC
44	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
45						+ de 1 m	ND		0,33		
46	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,51	0	
47						+ de 1 m	ND		0,21		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Dégagement (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
52	A	Mur	Plâtre	Lambbris	- de 1 m	ND		0,1	0		
53					+ de 1 m	ND		0,54			
62	A	Porte n°1	Bols	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0		
63					+ de 1 m	ND		0,36			
54	B	Mur	Plâtre	Lambbris	- de 1 m	ND		0,38	0		
55					+ de 1 m	ND		0,56			
56	C	Mur	Plâtre	Lambbris	- de 1 m	ND		0,08	0		
57					+ de 1 m	ND		0,25			
64	C	Porte n°2	Bols	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0		
65					+ de 1 m	ND		0,59			
58	D	Mur	Plâtre	Lambbris	- de 1 m	ND		0,1	0		
59					+ de 1 m	ND		0,38			
66	D	Porte n°3	Bols	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0		
67					+ de 1 m	ND		0,1			
60	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,44	0		
61					+ de 1 m	ND		0,09			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## Local : Esc r+1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
78	A	Ensemble des contre-marches			- de 1 m	ND		0,09	0	
79					+ de 1 m	ND		0,09		
80	A	Ensemble des marches			- de 1 m	ND		0,36	0	
81					+ de 1 m	ND		0,42		
82	A	Limon			- de 1 m	ND		0,11	0	
83					+ de 1 m	ND		0,56		
68	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
69					+ de 1 m	ND		0,6		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

76	A	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,05	0		
77						+ de 1 m	ND	0,68			
70	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,27	0		
71						+ de 1 m	ND	0,57			
72	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,04	0		
73						+ de 1 m	ND	0,09			
74	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,63	0		
75						+ de 1 m	ND	0,1			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>8</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

**Local : Esc r-1 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
84	A	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,35	0		
85						+ de 1 m	ND	0,1			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>1</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

**Local : Remise n°1 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
86	A	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	2,5	2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>1</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

**Local : Remise n°2 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
87	A	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,07	0		
88						+ de 1 m	ND	0,24			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>1</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

**Local : Remise n°3 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
89	A	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,2	0		
90						+ de 1 m	ND	0,13			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>1</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

Local : Salle à Manger (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols brut	Non peint					Bols brut	
	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols brut	Non peint					Bols brut	
	A	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols brut	Non peint					Bols brut	
	A	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols brut	Non peint					Bols brut	
91	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,45	0		
92						+ de 1 m	ND	0,49			
	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols brut	Non peint					Bols brut	
93	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,6	0		
94						+ de 1 m	ND	0,02			
95	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,15	0		
96						+ de 1 m	ND	0,62			
	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint	
97	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,3	0		
98						+ de 1 m	ND	0,65			
101	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,18	0		
102						+ de 1 m	ND	0,59			
103	D	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,52	0		
104						+ de 1 m	ND	0,65			
99	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,06	0		
100						+ de 1 m	ND	0,32			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>		

Local : Salle de Bains (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
105	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0		
106						+ de 1 m	ND	0,11			
115	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,03	0		
116						+ de 1 m	ND	0,03			
107	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0		
108						+ de 1 m	ND	0,04			
109	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0		
110						+ de 1 m	ND	0,51			
111	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,52	0		
112						+ de 1 m	ND	0,09			

119	E	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,02	0		
120					+ de 1 m	ND	0,14			
117	E	Porte n°3	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
118						+ de 1 m	ND	0,2		
121	F	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,53	0		
122					+ de 1 m	ND	0,1			
	F	Porte n°1	Dormant et ouvrant Intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
113	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,44	0		
114					+ de 1 m	ND	0,19			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

## Local : WC (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
127	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
128					+ de 1 m	ND		0,03		
137	A	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
138						+ de 1 m	ND			
129	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,69	0	
130					+ de 1 m	ND		0,02		
131	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,59	0	
132					+ de 1 m	ND		0,41		
123	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
124						+ de 1 m	ND			
125	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,16	0	
126						+ de 1 m	ND			
133	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
134					+ de 1 m	ND		0,51		
135	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,6	0	
136					+ de 1 m	ND		0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

## Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
139	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
140					+ de 1 m	ND		0,36		
151	A	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
152						+ de 1 m	ND			
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant Intérieurs	PVC	Non peint					PVC

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

141	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,4	0			
142					+ de 1 m	ND	0,04				
143	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,34	0			
144					+ de 1 m	ND	0,08				
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint				PVC		
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint				PVC		
145	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,62	0			
146					+ de 1 m	ND	0,37				
147	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,06	0			
148					+ de 1 m	ND	0,42				
149	Toutes zones	Plinthes	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0			
150					+ de 1 m	ND	0,13				
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

## Local : Chambre n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
153	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,64	0		
154					+ de 1 m	ND		0,1			
161	A	Porte	Bols	Peinture	- de 1 m	ND		0,03	0		
162					+ de 1 m	ND		0,69			
155	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0		
156					+ de 1 m	ND		0,26			
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC	
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					PVC	
157	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0		
158					+ de 1 m	ND		0,1			
159	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0		
160					+ de 1 m	ND		0,02			
163	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,36	0		
164					+ de 1 m	ND		0,1			
165	Toutes zones	Plinthes	Bols	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
166					+ de 1 m	ND		0,12			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>9</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

## Local : Chambre n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
167	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,47	0	
168					+ de 1 m	ND		0,1		

175	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
176						+ de 1 m	ND	0,5		
181	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	2,5	1	
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant Intérieurs	PVC	Non peint					PVC
169	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,61	0	
170						+ de 1 m	ND	0,26		
171	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,12	0	
172						+ de 1 m	ND	0,52		
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC
	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant Intérieurs	PVC	Non peint					PVC
173	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,44	0	
174						+ de 1 m	ND	0,68		
177	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,6	0	
178						+ de 1 m	ND	0,05		
179	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0	
180						+ de 1 m	ND	0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Esc r+2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
182	A	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	1,5	1	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>1</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Palier (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
183	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
184						+ de 1 m	ND	0,57		
195	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
196						+ de 1 m	ND	0,09		
185	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,03	0	
186						+ de 1 m	ND	0,57		
197	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,33	0	
198						+ de 1 m	ND	0,08		
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					PVC

	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant Intérieurs	PVC	Non peint					PVC
187	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,23	0	
188						+ de 1 m	ND	0,49		
189	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
190						+ de 1 m	ND	0,7		
199	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,68	0	
200						+ de 1 m	ND	0,44		
191	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
192						+ de 1 m	ND	0,35		
193	Toutes zones	Plinthes		Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
194						+ de 1 m	ND	0,11		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

LEGENDE	
<b>Localisation</b>	HG : en Haut à Gauche      HC : en Haut au Centre      HD : en Haut à Droite MG : au Milieu à Gauche      C : au Centre      MD : au Milieu à Droite BG : en Bas à Gauche      BC : en Bas au Centre      BD : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	ND : Non dégradé      NV : Non visible EU : Etat d'usage      D : Dégradé

## 7 COMMENTAIRES

Néant

## 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES**

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

**10 ANNEXES****NOTICE D'INFORMATION**

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

**Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

**Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



**Certificat de compétences  
Diagnostiqueur Immobilier**

N° CPDI2855 Version 005

Je soussignée, **AVOVENTES**, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

**AVOVENTES**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 24/10/2022 - Date d'expiration : 23/10/2029
DRIPP/CAT	Plomb avec mention : Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et contrôle après travaux en présence de plomb Date d'effet : 24/10/2022 - Date d'expiration : 23/10/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 18/11/2022.

Arrêté du 21 novembre 2004 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures et des constats de risque de présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2018 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de plomb dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant la diagnostic de performance énergétique de l'habitation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 9 août 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2022 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes  
Diagnostiqueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)  
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 REV18

Constat des Risques d'Exposition au Plomb